

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 11 septembre 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

238-09-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

239-09-17

SÉANCE ORDINAIRE DU 2017-08-07

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 août 2017.

ADOPTÉE

240-09-17

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-08-14

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2017.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- De la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 44 314,60 \$, représentant le premier versement pour la compensation pour le recyclage 2016.
- De Mme Denise McLaughlin, agente de secrétariat au ministère de la Culture et des Communications, un exemplaire signé de la convention d'aide financière intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel », et ce, pour les années financières 2017-2020.
- De M. Marc-André Leblanc, directeur du service des programmes fiscaux :
 - . un état de dépôt au montant de 8 726 \$, représentant le paiement de compensation tenant lieu de taxes pour les écoles primaires et secondaires ainsi que pour le CPE Pouce-Pousse.
 - . un état de dépôt au montant de 460 \$, représentant le paiement de compensation tenant lieu de taxes pour les mêmes entités.
- De M. François Lesueur, analyste au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'entente de contribution financière dûment signée dans le cadre du volet – Redressement des infrastructures routières locales du programme Réhabilitation du réseau routier local, et ce, pour les travaux du 3^e Rang Ouest et de la route Ritchie.
- De M. André Leblanc, du Rallye Club CRAB, une correspondance remerciant la Ville pour leur ouverture et leur support lors de leur Rallye X le 27 août dernier. Quatorze (14) équipages ont participé et tous ont mis la note parfaite aux infrastructures et aux routes.
- De M. Victor Bérubé, ingénieur au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :
 - . une correspondance concernant l'évaluation de la capacité portante du pont P-01306, situé sur la route Garant, au-dessus du ruisseau Garant, indiquant que la capacité portante du pont est limitée à des charges inférieures ou égales à 22, 36 et 46 tonnes pour des camions ayant respectivement 2,3 et 5 essieux, et que le Ministère mettra en place l'affichage requis.
 - . une correspondance concernant l'évaluation de la capacité portante du pont P-08811, situé sur le chemin de la Petite-Rivière, au-dessus du ruisseau Garant, indiquant que la capacité portante du pont est limitée à des charges inférieures ou égales à 18, 28 et 36 tonnes pour des camions ayant respectivement 2,3 et 5 essieux, et que le Ministère mettra en place l'affichage requis.
- De M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une correspondance informant la Ville, qu'il accorde une aide financière maximale de 18 205 \$ pour le projet d'élaboration de plans et devis concernant la réfection d'une partie du chemin de Saint-Edgar.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées au mois d'août 2017.
- Du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, un chèque au montant de 38 105 \$, représentant le premier versement dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2017.

241-09-17

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de trois cent quatre mille neuf cent trente-neuf dollars et quarante-six cents (304 939,46 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

242-09-17

PÉRIODE DE CHASSE AU CHEVREUIL 2017 - FERMETURE DE LA ROUTE GARANT

Considérant la problématique vécue au fil des dernières années lors des périodes de chasse au chevreuil dans certains secteurs de la Ville;

Considérant que les mesures prises lors des années antérieures ont permis de réduire les conflits selon les dires des autorités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De procéder à la fermeture à la circulation de la route Garant durant les périodes de chasse au chevreuil 2017 qui s'étendront du 30 septembre au 8 octobre 2017 et du 4 novembre au 12 novembre 2017.

ADOPTÉE

243-09-17

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEW RICHMOND - RENOUELEMENT DE MANDAT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Jean Cormier à titre de représentant au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

244-09-17

APPEL D'OFFRES - CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

Considérant la réception de six (6) soumissions:

Soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
Les Constructions Scandinaves inc.	2 547 777,00 \$
Construction L.F.G. inc.	2 557 883,32 \$
D.G. Construction inc.	2 599 569,00 \$
Construction Michel Maltais inc.	2 685 064,71 \$
Kamco Construction inc.	2 696 163,75 \$
9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL	2 749 999,64 \$

Considérant que par sa résolution 197-07-17, la Ville de New Richmond a demandé au plus bas soumissionnaire conforme, Les Constructions Scandinaves inc., d'accepter de prolonger leur délai de cautionnement de soumission pour une période supplémentaire de soixante (60) jours, le prolongeant ainsi jusqu'au 19 septembre 2017.

Considérant la recommandation de soumission émise du Consortium Goulet Lebel + Day dans leur lettre du 23 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Les Constructions Scandinaves inc. au montant de deux millions cinq cent quarante-sept mille sept cent soixante-dix-sept dollars (2 547 777 \$), taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

245-09-17

AUTORISATION DE SIGNATURE - ÉVÉNEMENT RÉGIONAL DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC EN 2018

Considérant la volonté du Conseil municipal de tenir sur son territoire, en 2018, l'événement régional de la Fête nationale du Québec;

Considérant la capacité démontrée par le passé par notre organisation à tenir ce genre d'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice des Loisirs à signer et déposer tous les documents pertinents relatifs à une demande de candidature afin de recevoir et d'organiser l'Événement régional 2018 auprès de la Société nationale Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE

VILLAGE-RELAIS

246-09-17

CONVENTION D'ATTRIBUTION D'APPELLATION - VILLAGE-RELAIS

Considérant que le Programme de reconnaissance des villages-relais comprend une charte de qualité, les engagements du village-relais et les modalités de sa gestion;

Considérant que des engagements ont été pris par la Ville dans son dossier de candidature;

Considérant l'avis favorable du Comité des villages-relais du Québec émis le 9 mai 2017, suite à l'étude du dossier de candidature de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'attribution de l'appellation « Village-relais » à intervenir entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et la Ville de New Richmond.

ADOPTÉE

247-09-17

AIRE D'INFORMATION - VILLAGE-RELAIS - BAIL À INTERVENIR

Considérant que la Ville a obtenu l'appellation de « Village-Relais »;

Considérant que suite à cette obtention, la Ville souhaite aménager une aire d'information, qui sera située sur un terrain appartenant à l'entreprise Resto-Bujo inc.;

Considérant que la Ville souhaite procéder à la signature d'un bail avec ladite entreprise afin d'établir les termes et conditions d'utilisation dudit terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville un bail à intervenir entre l'entreprise Resto-Bujo inc. et elle pour la location d'un terrain afin d'y aménager une aire d'information pour la nouvelle appellation de « Village-Relais ».

ADOPTÉE

APPEL D'OFFRES - AMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'INFORMATION DU VILLAGE-RELAIS

Ce point est remis à une séance ultérieure.

URBANISME

248-09-17

COMMISSION DE TOPONYMIE - OFFICIALISATION DU NOM DE RUE WILLIAM-MOREAU

Considérant que les voies de communication du parc industriel de la Ville, créé en 2004, situées au carrefour du chemin de Saint-Edgar et de la route 132 Ouest, héberge des noms de certains industriels qui ont façonné l'histoire de New Richmond;

Considérant que monsieur William Moreau, né en 1918 et décédé en août 2016, par son occupation de forgeron propriétaire et musicien à ses heures, éminemment connu, a marqué un pan de l'histoire et du folklore de la Ville;

Considérant que le Conseil municipal souhaite reconnaître son apport et souligner son implication sociale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

Qu'une des voies de communication du parc industriel de la Ville, située près du carrefour du chemin de Saint-Edgar et de la route 132 Ouest (voir plan joint), portera le nom de « rue William-Moreau ».

ADOPTÉE

249-09-17

AUTORISATION DE VENTE - PARTIE DU LOT 5 756 149 - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 182-06-17

Considérant la demande reçue du propriétaire du Camping Bayou à l'effet d'acquérir une partie du lot 5 756 149;

Considérant que le Conseil, par sa résolution 182-06-17, a accepté de vendre une partie du lot 5 756 149, d'une superficie approximative de 19 435,43 mètres carrés, au montant de vingt-quatre mille sept cents dollars (24 700 \$), plus taxes, à monsieur Michel Courte, propriétaire du Camping Bayou;

Considérant que suite à la préparation d'un plan par l'arpenteur-géomètre, Pascal Mercier (dossier no. S-17-081), la superficie réelle est de 25 932 mètres carrés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser la vente à M. Michel Courte d'une partie du lot 5 756 149 au prix de trente-sept mille huit cent soixante-cinq dollars et quarante-cinq cents (37 865,45 \$), taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions inclus dans la promesse de vente datée du 29 août 2017. Il est entendu que le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet. Par le fait même, la résolution 182-06-17 est abrogée.

ADOPTÉE

250-09-17

AUTORISATION DE SIGNATURE - PLAN DE LOTISSEMENT

Compte tenu de son lien avec ce dossier, le conseiller René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant le projet de lotissement déposé pour la propriété de 9100-0232 Québec inc. (M. Marcel Mercier), située sur le chemin Lynd, afin que ce dernier puisse construire quatre (4) nouvelles résidences, incluant la sienne;

Considérant le plan de lotissement préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, en date du 25 août 2017, sous le numéro S17-276;

Considérant que les lots visés portent les numéros : 6 141 584, 6 141 585, 6 141 586 et 6 141 587 ainsi que le numéro 6 141 588 à être reconnu par le Conseil comme un chemin privé situé en zone agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents pertinents au plan de lotissement préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, en date du 25 août 2017 qui comprend les 4 emplacements résidentiels suivants : lots 6 141 584, 6 141 585, 6 141 586 et 6 141 587 ainsi que le chemin privé accepté par le Conseil, situé sur le lot 6 141 588.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

RÉFECTION DE LA ROUTE RITCHIE

251-09-17

AUTORISATION DE PAIEMENT - GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ

Considérant les travaux entrepris pour la réfection de la route Ritchie;

Considérant l'offre déposée par la firme Construction BCK inc. pour la fourniture et l'installation de glissière de sécurité sur poteaux de bois au montant de dix-huit mille cinq cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-douze cents (18 548,92 \$), taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'entériner la fourniture et l'installation de glissière de sécurité sur poteaux de bois, selon l'offre déposée par la firme Construction BCK inc., au montant de dix-huit mille cinq cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-douze cents (18 548,92 \$), taxes incluses, et ce, pour les travaux de réfection de la route Ritchie. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le règlement d'emprunt pour les travaux de réfection du Rang 3 Ouest et de la route Ritchie.

ADOPTÉE

252-09-17

PAIEMENT PROGRESSIF NO. 1 - FIRME EUROVIA

Considérant les travaux entrepris pour la réfection de la route Ritchie;

Considérant la facture reçue, compte progressif no. 1, de la firme Eurovia Québec Construction inc. au montant de quatre-vingt-dix mille cinquante-cinq dollars et soixante-quinze cents (90 055,75 \$), taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement du compte progressif no. 1 à la firme Eurovia Québec Construction inc., au montant de cent trois mille cinq cent quarante-et-un dollars et soixante-et-un cents (103 541,61 \$), taxes incluses, pour les travaux de réfection de la route Ritchie. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le règlement d'emprunt pour les travaux de réfection de la route Ritchie.

ADOPTÉE

253-09-17

OCTROI DE CONTRAT - MISE EN FORME ET PAVAGE DANS L'AVENUE BERT-DIMOCK - FONDS DE ROULEMENT

Considérant les travaux effectués pour le prolongement de l'avenue Bert-Dimock;

Considérant l'offre déposée par la firme Eurovia Québec Construction inc. pour la mise en forme et le pavage de cette section;

Considérant la subvention à recevoir au montant de quinze mille neuf cent quarante dollars (15 940 \$), provenant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre reçue de la firme Eurovia Québec Construction inc. pour la mise en forme et le pavage d'une section de l'avenue Bert-Dimock, au montant de vingt mille quatre cent quarante dollars (20 440 \$), taxes en sus.

Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel au versement de la subvention à recevoir au montant de quinze mille neuf cent quarante dollars (15 940 \$) dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). La différence au montant de quatre mille cinq cents dollars et quatre-vingt cents (4 500,80 \$), sans taxes, sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

254-09-17

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - PROJET D'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS - PARTIE DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR

Considérant la demande d'aide financière déposée dans le cadre d'un projet d'élaboration de plans et devis pour des travaux sur une partie du chemin de Saint-Edgar;

Considérant que par le programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures routières locales, ledit projet a été accepté pour une aide financière maximale de dix-huit mille deux cent cinq dollars (18 205 \$) par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de contribution financière à intervenir entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de New Richmond, et ce, pour l'élaboration de plans et devis sur une partie du chemin de Saint-Edgar (RIRL-2017-561A) en vertu du programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures routières locales.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Des informations sont demandées concernant l'état de situation du pont de la rivière Cascapédia, l'état des travaux du pont H. A. Leblanc ainsi que l'évolution du dossier du pont du Rang 4.

Des remerciements sont donnés au Conseil pour l'entretien effectué aux abords du pont de Saint-Edgar.

Un contribuable demande si la Ville a obtenu de l'aide financière supplémentaire dans le dossier de réfection du Centre communautaire.

Un historique est donné concernant le métier occupé par M. William Moreau.

Un citoyen demande un compte rendu des installations du centre de météo.

Un contribuable demande si les glissières installées aux abords du pont H. A. Leblanc vont demeurer en place.

Des lumières de rue situées sur le boulevard Perron sont à vérifier.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 32.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière